



**PROCÈS-VERBAL
DU 8 DÉCEMBRE 2017**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS

Conseillers	:	M. Bruno Roy
	:	M. Gérard Desjardins
	:	M. André Blouin
	:	M. Rodrigue Ouellet
	:	M. Denis Blanchette
	:	M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **20h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

1. RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

17-205 ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gervais Parent,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal renonce à l'avis de convocation et met à l'ordre du jour les points suivants :

1. Renoncement à l'avis de convocation
2. Engagement du chauffeur à temps plein
3. Godet à neige

4. Réparation du backhoe Ford 655D
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2. ENGAGEMENT DU CHAUFFEUR À TEMPS PLEIN

M. Yvan Valcourt

17-206 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :

QUE le Conseil engage monsieur Yvan Valcourt, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le **10 décembre 2017** pour se terminer le **10 mars 2018**. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le Conseil.

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

3. ACHAT D'UN GODET À NEIGE CHEZ NORTRAX QUÉBEC INC.

17-207 **ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve chez Nortrax Québec inc.;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat d'un godet à neige pour la chargeuse-rétrocaveuse;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Nortrax Québec inc. pour un godet à neige de 3 verges cube;

Il est proposé par monsieur Gervais Parent, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. au prix de 5 185\$ plus taxes.

4. RÉPARATION DU BACKHOE FORD 655D 1993

17-208 **CONSIDÉRANT QUE** le backhoe a été vendu à la compagnie Nortrax Québec inc. sur une proposition de rachat;

CONSIDÉRANT QUE suite à la proposition de rachat de Nortrax; le backhoe a

un dommage à la pompe à eau;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de Nortrax demande qu'il soit réparé étant donné que lors de la vérification antérieure (avant la proposition de rachat), le backhoe fonctionnait bien;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de Nortrax laisse le choix à la municipalité de le réparer ou le faire réparer au garage de la compagnie Nortrax;

CONSIDÉRANT QU'une soumission de monsieur Bruno Corbin est déposée au Conseil municipal pour la réparation de ladite pompe à eau.

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur Gervais Parent
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de monsieur Bruno Corbin au prix de 1 149,00\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise M. Corbin et son mécanicien à faire la réparation au garage municipal.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-209 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir. générale/sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.